

22 JUIN 2015

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quinze, le 11 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, , Jean-Claude TOURNIER, , Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Olivier REILER, Jean-Luc PIANZI **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, André HELLE à Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Pierre OSER à Monique DINET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 5 juin	Vendredi 5 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2015-04-06 – Déclaration de réalisation et de gestion de l'équipement « cabanes du Verchat » d'intérêt général

Rapporteur : Christian RAYOT

Annule et remplace la délibération 2015-02-03 en date du 10 avril 2015,

Le Président rappelle à l'assemblée que la commune de Joncherey est propriétaire de l'étang « Verchat », de « l'étang de la ville » et du « petit étang » ainsi que des terrains alentours.

La Communauté de Communes souhaite implanter sur ces parcelles des hébergements touristiques nouveaux et leurs accessoires (notamment cabanes perchées, flottantes, éco-hutte ...).

La CCST a l'intention de faire procéder à l'aménagement, la construction ainsi qu'à la gestion de cet équipement en partenariat avec un opérateur privé.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire en date du 10 avril a confirmé son souhait par une première délibération n°2015-02-03 de définir la notion d'intérêt général de ce projet tant par son intérêt économique que touristique.

Il convient de préciser que ce projet entre spécifiquement dans les modalités spécifiées au titre de ses statuts dans le cadre des compétences facultatives, 1° article relatif au tourisme définissant l'intervention de la CCST au titre de « la réalisation de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil ».

Il est également précisé que ce projet entre dans la stratégie de définir le projet d'intérêt général qu'il conviendra de déclarer au terme de l'enquête publique à venir.

Cette présente délibération confirme néanmoins la convention de mise à disposition par la commune de Joncherey de l'ensemble des biens concernés par cet équipement à la Communauté de Communes. La convention signée par le Président de la Communauté de Communes et par le Maire de la commune précise les modalités de cette mise à disposition.

Il est également proposé d'autoriser le Président à solliciter les collectivités partenaires dans le cadre de leur politique de développement des territoires et du tourisme et selon le tableau prévisionnel de financement suivant :

	TRAVAUX		Financement		
<i>Hors dossier</i>	<u>Etude de faisabilité</u>	15 000	Fonds CPER (région Etat)	20%	150 000
	<u>Assistance projet</u>	20 000	Fonds département et Région FC (déplafonné > 90 000 €)	20%	150 000
	<u>Voirie</u>	150 000	Fonds Etat	20%	150 000
	<u>Réseaux électricité</u>	80 000	Autres Fonds		
	<u>Eco-Hutte</u>	200 000	Autofinancement	40%	300 000
	<u>Réseau téléphone</u>	25 000			
	<u>Eau potable</u>	45 000			
	<u>Tranchée commune réseaux</u>	30 000			
	<u>Assainissement autonome</u>	50 000			
	<u>Amgts ext. dont « moine »</u>	100 000			
	<u>Frais ingénierie et divers</u>	50 000			
	TOTAL phase publique	750 000	TOTAL		750 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

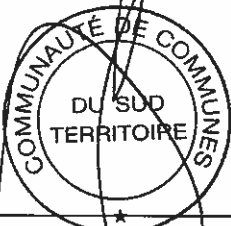
- de déclarer l'équipement « *cabanes de Verchat* » d'intérêt général et cela conformément aux statuts de la CCST au titre de la réalisation de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil
- cette présente délibération annule et remplace la délibération N° 2015-02-03 du 10 avril 2015
- de confirmer la convention de mise à disposition signée entre la CCST et la commune de Joncherey selon les présentes modalités et confirme l'autorisation donnée au Président de la signer

- de confirmer et accepter la mise à disposition de l'emprise du projet par la commune à la CCST en référence à l'assiette de la convention de mise à disposition ainsi que l'autorisation donnée au Président de la CCST pour la signature
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la contribution et le soutien financier des collectivités publiques en particulier, Conseil Départemental du Territoire de Belfort, Conseil Régional ainsi que de l'Etat au titre de leurs diverses politiques d'accompagnement des projets touristiques et économiques et selon les modalités définies au tableau ci-avant
- d'autoriser également le Président à solliciter toute autre demande d'aide et de subvention auprès des structures et personnalités autorisées par la législation et/ou de compléter le plan de financement en fonction des subventions accordées par un autofinancement

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19 JUIN 2015
Et publication ou notification le 22 JUIN 2015

Le Président,



Le Président,

